



**DELIBERATION : N° 2023/108**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

*Commune de LEVIGNAC*

**Objet : Régularisations d'erreurs commises sur la comptabilisation d'amortissements**

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.



Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions ainsi que les articles L 2311-1 et suivants ;  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics ;  
 Vu la note interministérielle du 12 juin 2014 mettant en œuvre l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18-10-2012,  
 Vu la délibération du conseil municipal n°2012/16 du 27-02-2012 décidant d'effectuer les amortissements des biens imputés aux comptes 2051 (sur une durée de deux années) et 2183 (sur une durée de cinq années) ;  
 Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023/44 du 12 avril 2023 relative à l'adoption du budget primitif du budget principal pour 2023 ;

Considérant que l'amortissement des biens acquis entre 2012 et 2014 a été omis et qu'ils devraient être totalement amortis à ce jour ;

Considérant qu'il est possible, en application de la note interministérielle du 12 juin 2014, de faire une régularisation non budgétaire pour traiter ces erreurs ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le comptable public à comptabiliser cette opération d'ordre non budgétaire, l'ordonnateur ne passant pas d'écriture et mettant à jour son inventaire ;

Afin de rattraper les amortissements non comptabilisés, il est proposé d'enregistrer sur l'exercice 2023, l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 1 050,19 €
- Crédit du compte 28183 « amortissements matériel informatique » : 1 050,19 €

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** . L'enregistrement sur l'exercice 2023, de l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 1 050,19 €
- Crédit du compte 28183 « amortissements matériel informatique » : 1 050,19 €

selon le détail joint en annexe de la présente délibération.

Pour : 18  
 Contre : 00  
 Abstention : 00  
 Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023

Au registre sont les signatures.


Pour copie conforme.

**Le secrétaire**




**Le Maire**

**Stéphane CHARPENTIER**



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTÉRIEURS	VALEUR NETTE 31/12/2022
2183	2012-07	ECRAN HYUNDAI 19 VELLA RENE	NON AMORTISSABLE	31/12/2012	0	129,89 €	0,00 €	129,89 €
2183	2012-17	LECTEUR COEDES BARRE	NON AMORTISSABLE	31/12/2012	0	260,03 €	0,00 €	260,03 €
2183	2012-31	SWITCH MAIRIE	NON AMORTISSABLE	31/12/2012	0	197,75 €	0,00 €	197,75 €
2183	2012-35	DESTRUCTEUR DOCUMENTS MAIRIE	NON AMORTISSABLE	31/12/2012	0	63,27 €	0,00 €	63,27 €
2183	2012-39	CLAVIER SOURIS LOGITECH DGS	NON AMORTISSABLE	31/12/2012	0	58,77 €	0,00 €	58,77 €
2183	2012-40	SERVEUR FUJITSU TX140S1	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	31/12/2012	5	3 528,21 €	3 528,21 €	0,00 €
2183	2013-01	ORDINATEUR PORTABLE BIBLIOTHEQUE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	21/03/2013	5	1 174,23 €	1 174,23 €	0,00 €
2183	2013-12	CARTE MEMOIRE - ORDINATEUR COMPTA	NON AMORTISSABLE	20/04/2013	0	90,96 €	0,00 €	90,96 €
2183	2013-13	ORDINATEUR PORTABLE MAIRIE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	23/04/2013	5	971,39 €	971,39 €	0,00 €
2183	2013-14	ADAPTATEUR NOTEBOOK	NON AMORTISSABLE	23/04/2013	0	60,10 €	0,00 €	60,10 €
2183	2013-16	SONO PORTABLE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	22/05/2013	5	1 031,19 €	1 031,19 €	0,00 €
2183	2013-39	PLASTIFIEUSE A3	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	22/11/2013	5	118,40 €	118,40 €	0,00 €
2183	2013-40	ECRAN ORDINATEUR ACCUEIL MAIRIE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	22/11/2013	5	165,77 €	165,77 €	0,00 €
2183	2014-20	SOURIS SANS FIL ACCUEIL	NON AMORTISSABLE	31/12/2014	0	15,16 €	0,00 €	15,16 €
2183	2014-25	EPSON WP4535 COMPTA	AMORTIS INDIVIDUALISABLE	31/12/2014	5	453,59 €	453,59 €	0,00 €
2183	2014-26	TEL PORTABLE VELLA	NON AMORTISSABLE	31/12/2014	0	133,94 €	0,00 €	133,94 €
2183	2014-40	REPOSE PIED COMPTA	NON AMORTISSABLE	31/12/2014	0	40,32 €	0,00 €	40,32 €
							<b>TOTAL</b>	<b>1 050,19 €</b>

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 031-213102973-20231206-DB2023\_108-DE



Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le



ID : 031-213102973-20231206-DB2023\_108-DE